

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Zone urbaine



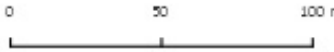
Commune

de Belle-Isle-en-Terre



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;

Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigeo 2021



ZONAGE

 Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU

 Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU

 Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU

 Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU

PRESCRIPTION

TRAME BLEUE

 Bande de protection des cours d'eau

 Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU

TRAME VERTE

 Espace remarquable du littoral au titre de l'article L.121-23 du CU

 Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU

 Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU

AMÉNAGEMENT

 Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU

 Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

 Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU

 Secteur soumis à un objectif de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU

 Marge de recul

COMMERCE ET ACTIVITÉ

 Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU

 Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU

EMPLACEMENT RÉSERVÉ

 Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU

